



Charte de bonne conduite

Bienvenue sur la charte de bonne conduite qui vous donne les bonnes pratiques à respecter pour réaliser cette course solidaire dans les meilleures conditions.

Chaque participant à l'opération « L'Amnestienne » s'engage à :

- Ne pas courir sur des zones fermées au public.
- Respecter le code de la route.
- Être en bonne forme physique.
- Ne pas pratiquer d'activités sportives si vous présentez des symptômes du Covid19 au moment de l'opération.
- Faire du sport sous sa propre responsabilité. L'opération « L'Amnestienne » est une opération solidaire organisée par Amnesty International France. Ce n'est pas une compétition sportive.
- Ne pas lancer de poursuite contre l'organisateur de l'évènement « L'Amnestienne » en cas de dommages, qu'ils soient physiques, matériels ou judiciaires.
- Posséder une assurance individuelle couvrant les dommages corporels.
- Avoir lu et accepté le contenu de cette charte et du règlement avant de valider son engagement.

Un grand merci pour votre participation et bonne course à toutes et à tous !